

1866 sur les usages commerciaux, et y introduisant, au lieu de dispositions qui n'ont eu dans l'esprit du législateur qu'un caractère transitoire, de nouvelles prescriptions obligatoires, tant en ce qui concerne le tirage des fils, qu'en ce qui a rapport aux taxes de reprise d'humidité, afin de ramener à un état moyen et loyal, la laine, le coton, le lin et le chanvre pour tous les centres commerciaux. Alors la question de la prohibition commerciale aurait fait un pas important en ce qui concerne les textiles.

Je n'ai pas la prétention d'avoir élucidé les questions épineuses qui précèdent; j'ai voulu seulement les exposer en les accompagnant de quelques réflexions, au point de vue de la plus grande moralité possible dans les transactions commerciales.

Si incomplet et si imparfait que soit cet exposé, s'il pouvait éveiller l'attention des hommes compétents et provoquer une discussion sérieuse, peut-être en jaillirait-il une étincelle qui éclairerait une question trop négligée, et déciderait-elle le gouvernement à interposer son action tutélaire en proposant une réglementation uniforme pour les fils. J'aurais alors la satisfaction de n'avoir pas fait un travail tout-à-fait inutile et j'aurais atteint le but que je me suis proposé, tout en payant mon tribut à la Société d'Emulation de Roubaix.

Roubaix, Juillet 1874.

A. MUSIN.

M. le duc et la duchesse Decazes partiront demain pour leur château de la Grave, près de Lisbonne. Le ministre des affaires étrangères sera absent pendant une dizaine de jours.

M. Lecointe, maire de Meulan, suspendu de ses fonctions par le préfet de Seine-et-Oise pour avoir assisté officiellement à un enterrement civil, vient d'être révoqué par décret du ministre-président de la République pris sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Une réunion publique électorale a été tenue hier à Versailles, au théâtre des Variétés.

L'ex-roi de Naples, François II, s'est embarqué hier matin à Calais avec sa femme, à bord du paquebot-malle anglais allant à Douvres.

Le ministre de l'agriculture et du Commerce vient d'entreprendre un grand travail destiné à faire connaître d'une manière exacte l'étendue des ressources de la France; il s'agit de la révision qui, n'ayant pas été effectuée depuis nombre d'années, n'offre plus aujourd'hui de garanties suffisantes. Le National nous apprend que, dans ce but, M. Grivart a invité tous les préfets à lui fournir, pour chaque département, des renseignements sur l'étendue des terres laissées en friche ou consacrées à la culture des céréales, des plantes fourragères, des prairies artificielles ou naturelles, de la vigne, du chanvre, du lin, des légumes, etc., etc. Les rapports qui devront être dressés en forme de tableaux, seront également connaître le volume ou le poids des divers produits du sol, de telle sorte qu'une fois le travail d'ensemble du ministère achevé, il sera possible de trouver à des renseignements d'une exactitude pour ainsi dire mathématique.

Les docteurs Ricord et Damarquay sont de retour, depuis la semaine dernière, de leur voyage en Russie, en Danemark et en Suède, qui a duré six semaines. Les éminents praticiens allaient étudier l'hospitalisation et les diverses méthodes et applications de secours aux blessés. Ils ont reçu partout l'accueil le plus sympathique; mais il paraît que celui qui leur a été fait en Suède a été tout particulièrement chaleureux. Au banquet qui leur a été offert, des toast leur avaient été portés par diverses sociétés scientifiques suédoises; le docteur Damarquay remercia, au nom de la France, les savants suédois de la touchante cordialité avec laquelle ils accueillirent deux médecins français, et dit que, malgré ses malheurs, il était heureux de voir que

son pays, qu'on a pu croire blessé à mort, avait gardé tout son prestige et toutes ses sympathies. A ce petit speech patriotique, le médecin du roi répondit en ces termes: « Messieurs, je bois à la France! je crois à l'âme immortelle. La France est l'âme du monde; la France ne peut mourir. »

Le correspondant du Times, qui a suivi avec soin les grandes manœuvres militaires prussiennes, termine ainsi son dernier compte-rendu:

« Permettez-moi maintenant de résumer très-amicalement ce que l'on peut avec sincérité considérer comme les défauts du système des manœuvres prussiennes, et en le faisant je ne peux arriver qu'à cette conclusion: c'est que nous avons peu de chose à y apprendre et que nous avons tort de déprécier notre propre système. Leurs erreurs de tactique sont plus flagrantes et plus fréquentes que chez nous-mêmes. J'ai vu souvent, par exemple, de lourdes colonnes d'infanterie s'avancer à découvert sous le feu destructif de trois, et même de plus de trois batteries. J'ai vu des tirailleurs se fusillant face à face à une distance de moins de 20 mètres. Une brigade de cavalerie resta tranquillement arrêtée pendant un quart d'heure sous le feu de 12 canons éloignés à peine de 600 mètres. Des batteries continuèrent leur feu avec le plus grand sang-froid tandis qu'une troupe d'infanterie, d'un bois situé à 400 mètres, pouvait fusiller, jusqu'au dernier, tous les artilleurs. Les renseignements fournis par les reconnaissances étaient défectueux et les lignes de communication souvent négligées. Ces erreurs étaient avouées par les officiers prussiens, mais sans un blâme bien sévère, bien qu'elles eussent été commises par des troupes d'un si grand renom militaire. »

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 25 septembre 1874.

Tous les candidats conservateurs, républicains et radicaux ont soin, dans leurs professions de foi, de protester de leur respect pour le maintien des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; M. Maillet, l'élu de Maine-et-Loire, a tenu le même langage... et cependant aucun candidat ouvertement septennaliste ne peut se faire élire! Ce fait ne prouve-t-il pas évidemment que le pays, tout en adhérant aux pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, n'entend pas le constituer sous la forme d'un gouvernement sévère, selon l'expression de M. le duc de Broglie. C'est donc une idée vraiment malheureuse que cet ex-ministre a émise en imaginant de donner aux votes du 24 mai et du 20 novembre une extension qui changeait le caractère de confiance toute personnelle accordée à l'illustre maréchal.

Telle a été la cause des divisions qui se sont produites dans la majorité, depuis le 24 mai et qui ont affaibli considérablement les forces conservatrices au profit du parti radical.

L'échec de M. Bruas dans Maine-et-Loire devrait avoir au moins ce résultat qu'il éclairerait le gouvernement sur la fausse voie dans laquelle il s'est engagé. L'union des forces conservatrices, qui a fait le 24 mai, peut seule, dans l'ensemble des élections qui se préparent, résister à l'invasion démagogique, et cette union ne se rétablira qu'à la condition de renoncer à l'institution du septennat, ce qui n'empêchera pas la majorité de donner au maréchal-président toutes les lois spéciales qui lui seront nécessaires, pour exercer jusqu'à la fin de son mandat la plénitude de son pouvoir.

Les meilleurs amis du gouvernement ne pourraient lui donner un autre conseil.

La candidature du duc de Broglie au conseil général de l'Eure est très menacée, dit-on, dans le canton de Bernay, par celle de M. Janvier de la Motte.

Le duc de Broglie s'est rendu, dimanche, à Pont-Audemer, où il y avait un concours musical et a prononcé un discours très septennaliste et froidement accueilli. L'ex-ministre voudrait s'assurer les sympathies de l'arrondissement de Pont-Audemer, en remplacement de celles qui lui manquent dans l'arrondissement de Bernay. M.

Janvier de la Motte se flatte d'enlever aussi au duc de Broglie son siège de député.

Le roi de Bavière venant d'approuver l'introduction dans son armée des régiments prussiens pour les manœuvres de l'artillerie, on peut dire que à présent qu'unification militaire de l'Allemagne est achevée, Dieu à un an l'empire allemand possèdera l'organisation et l'instrument de guerre les plus formidables qu'on ait jamais vus; des cadres nombreux et éprouvés; des généraux instruits par l'expérience autant que par l'étude; un matériel complètement neuf et aussi parfait que le comporte l'état de la science. Il faut espérer que l'Allemagne aura alors le bon goût de ne plus se plaindre que quelqu'un la menace en Europe, car on finirait par n'y pas croire et à chercher quel intérêt peut avoir à paraître toujours inquiet le peuple le plus pacifique du monde, je le veux bien, mais le peuple qui a le plus de canons, celui enfin qui a excellé jusqu'ici à en faire de bons revenus.

Le parti prussophile s'agite aussi beaucoup en Autriche. C'est une coterie remuante, active, disposant de grandes ressources et que les événements ont mis en évidence et pour ainsi dire à la surface de la société; elle a ses adhérents parmi les députés, dans le journalisme, dans le professorat et dans toutes les professions libérales; la bourse et la finance lui fournissent un contingent considérable.

Le 6^{me} fascicule du travail du grand état-major allemand sur la guerre de 1870-1871, vient de paraître à Berlin. Il a trait exclusivement à la bataille de Gravelotte. Le fascicule VII s'occupera de Sedan.

Un jeune écrivain, M. Hippolyte Gamet, qui donne souvent des communications intéressantes au *Mémorial de l'Allier*, a fait l'observation suivante:

Cette année, l'anniversaire du comte de Chambord offre une curieuse coïncidence. En additionnant la chiffre au rang qu'occupe dans l'alphabet chaque des lettres du mot HENRI, on trouve le nombre 54, juste l'âge du comte de Chambord. Cette coïncidence n'a du reste, en soi, rien de fatidique. Dans la vie d'un homme, il y a toujours un moment où semblable opération donne le chiffre de ses années.

Bazaine et Gambetta.

Une dépêche télégraphique d'Espagne nous apprend que M. Bazaine passa le 23 prohaïa hiver à Madrid, avec une grande partie de sa famille. Mme Bazaine est arrivée, ajoute la dépêche.

Il y a quelque temps, lorsqu'il fut question de l'évasion de M. Bazaine, d'autres dépêches, d'autres bruits avaient annoncé que le maréchal Serrano avait visité le prisonnier de l'île Ste-Marguerite, deux ou trois jours avant cette évasion.

A peine évadé, le télégraphe et la presse discutaient sur les intentions de l'ex-maréchal de France. Suivant quelques-uns, paraissant dire tout le contraire de ce qu'ils avaient, il allait prendre du service dans l'armée de Don Carlos; suivant d'autres, en beaucoup plus grand nombre, et avec des allures beaucoup plus affirmatives, il devait se mettre à la tête des soldats républicains-prussiens de Serrano.

Aujourd'hui, la vérité semble vouloir percer les nuages et brille clair: M. Bazaine ne va pas à Estella, il se rend à Madrid!

Bravo, M. l'ex-maréchal! Pendant que votre ami, M. le colonel Villette, restera pour vous, en prison durant six mois, allez vous prélasser dans la capitale des Espagnes.

Car, pendant que les soldats de la Commune se faisaient tuer autour de Paris ou dans Paris, l'un de leurs chefs, M. Gambetta, prenait bien, lui aussi, fort tranquillement, ses bains à Santander.

Bravo! ou plutôt halte-là, à ma France. Avec les Bazaine et les Gambetta, au lieu de pousser jusqu'au Rhin, tu as retrogradé jusqu'aux Vosges! Encors un Bazaine et un Gambetta, jusqu'ou reculeras-tu?

Les mésaventures de Rochefort

On écrit de Genève, le 22 septembre, à l'Evening Standard:

« Le lanterrier n'a pas eu beaucoup de chance pendant son séjour ici. Il descendit

en arrivant à l'hôtel de Russie; mais, après deux jours, les allées et venues des Razoua, Gaillard père et fils, Arnould, avec leurs longues barbes et leurs chapeaux moussus, prenant plaisir à ennuyer Rochefort finit par dégoûter le maître de la maison, qui donna congé à son lanterrier.

« Le voyageur alla à l'hôtel des Bagnes, où il ne put rester longtemps. Le propriétaire vint le trouver d'un air sévère. Rochefort ne le laissa pas parler. — Je vois ce que c'est, dit-il; je vous dérange et vous venez me donner congé.

« Il était depuis quatre jours à l'hôtel de l'Écu de Genève, lorsqu'une nombreuse famille anglaise arriva, et le père ayant rencontré dans l'escalier l'autour de la Lanterne, s'en fut trouver le propriétaire et donna immédiatement l'ordre de transporter ses bagages. Le propriétaire protesta et déclara que Rochefort quitterait son hôtel sur le champ. La quatrième station fut l'hôtel du Lac, où il resta jusqu'à son départ pour Vevey. Dans cette ville, il se rencontra nez à nez avec le prince Jérôme Napoléon. Pendant son séjour à Genève, on ne lui témoigna aucune sympathie; il fut même quelquefois hué dans les rues. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Je an Lefebvre, manufacturier, ancien membre du Conseil d'arrondissement, se présente aux suffrages des électeurs du canton de Roubaix-Ouest, comme candidat au Conseil général.

M. Jean Lefebvre est l'un des hommes qui ont le plus contribué au progrès et au développement de l'industrie roubaissienne.

Chef d'établissements considérables, ayant toujours vécu au milieu de ses concitoyens, il connaît les intérêts de nos populations et pourra les défendre avec autorité dans le sein de l'assemblée départementale.

Les électeurs du canton-ouest accueilleront favorablement cette candidature, qu'il leur présente toutes les garanties désirables.

Après avoir travaillé pendant six heures, un commencement d'inspiration dont on ne peut connaître les causes s'est déclaré dans une grande allée au gazomètre, rue Bernard. De prompts secours ont été apportés et en quelques minutes tout danger avait disparu. Les pertes sont insignifiantes.

Encore deux accidents de fabrique dus à la seule imprudence des victimes.

Un jeune ouvrier, Emile Carbon, dans la friture de M. T., a vu la main droite prise dans un métier qu'il voulait déclincher.

Irma Joret, soigneuse, âgée de 16 ans, dans la fabrication de M. P..., au lieu de se servir d'une baguette, comme cela doit se faire, pour retirer les charbons de son métier, s'est servie de la main droite qu'elle a laissée prendre entre l'achètrondeur et la Roule-tabosse. On ne sait encore si l'amputation deviendra nécessaire, mais Irma Joret ne pourra certainement plus se servir de la main droite.

Une certaine quantité de cannettes de laines grises ont été déposées au bureau central de police où peuvent aller les réclamer les personnes qui les ont égarées.

Le sac de laine blanche dont nous avons mentionné la trouvaille il y a quelques jours, n'a pas encore été réclamé.

On écrit de Lambersart:

« Hier à ce lieu l'installation de notre nouveau curé, M. Casier, ancien vicaire de Notre-Dame, de Tourcoing.

« Une grande affluence de personnages avaient voulu lui montrer ses sympathies et saluer sa bienvenue.

« Dès le matin, notre commune avait pris un air de fête. Des mâts placés le long de la route, des oriflammes, des bannières témoignaient de l'empressement des habitants à recevoir leur nouveau pasteur.

« Le maire, l'adjoint, le conseil municipal, le corps des pompiers, la société de secours mutuels, la musique du patronage de Lille formaient un cortège nombreux.

« M. Casier succède à M. Desplanques, qui, pendant vingt-huit ans, a administré cette paroisse avec une activité des plus louables. Nous exprimons de blesser sa modestie si nous disions tous les services qu'il y a rendus.

« Son grand âge l'a séparé de ses chères ouailles, et il a été nommé, sur sa demande, à monter dans un couvent de la ville de Lille. »

« On écrit de Sars-et-Rosières à l'Echo du Nord:

« La femme G..., cultivatrice à Sars-et-Rosières, avait fait, dimanche dernier, la ridicule gaffe qu'elle allaitrait sans boire un morceau de tourte d'énorme dimension.

« Elle gagna ce parti imprudent, mais au moment où elle venait d'absorber la dernière bouchée, elle fut prise de suffocation. Son visage s'empourpra, ses yeux s'injectèrent, et malgré tous les secours que tentèrent de lui donner les personnes présentes, elle ne tarda pas à succomber. »

Tribunal correctionnel de Lille — L'année dernière, mourut à Hamburdt, M. Martin, propriétaire, laissant dix enfants, dont un fils militaire et une fille mariée à un nommé Gayot. Avant de mourir, il avait confié à son gendre les titres et obligations qu'il possédait, avec prière de les déposer entre les mains de M. Mas, notaire à Lille, le tout formant un total de 12,000 fr., dont 15 obligations Nord, 2 Nord Est et 2 Orbeck.

Le dépôt ne fut effectué que sur une sommation de la veuve de M. Martin. De son côté, M. Martin avait écrit de son régiment qu'il avait ce que son père possédait, et que si on ne lui donnait pas sa part, il s'adresserait à la justice.

Sur ces menaces, Gayot s'exécuta, mais il ne déposa chez M. Mas que des titres de Cadix-Xères sans aucune valeur. La justice s'empara de l'affaire.

Gayot prétend que son beau-père avait donné à lui et à sa femme tous ses titres, ajoutant que son fils militaire n'avait pas besoin d'argent, tandis que ces obligations leur viendraient en aide dans leur commerce.

La femme Gayot dépose dans le même sens, seulement elle prétend qu'elle brûla les titres qui avaient de la valeur pour faire une niche à son frère, et qu'elle n'a conservé que les titres espagnols.

Le tribunal n'a pas accordé créance au système de défiance des prévenus, puisqu'il a condamné Gayot, à quinze mois de prison, sa femme à six mois, et chacun à 300 francs d'amende.

— Toujours les fraudeurs! cela n'est pas étonnant en présence de la qualité de plus en plus détestable du tabac. On aura une idée de l'importance de la fraude sur notre zone frontière quand on saura que l'année dernière 1,200 procès-verbaux ont été dressés contre des fraudeurs et que cette année on en compte 4,000 jusqu'à ce jour. Cependant, malgré les plaintes adressées à Paris par les diverses autorités, malgré les réclamations des journaux, l'administration des tabacs continue de livrer au public des côtes et de la poussière qu'elle lui fait payer très cher.

« Une situation déplorable, dit le Propagateur, si on plaçait à la tête de la manufacture des tabacs des hommes capables et compétents qui sauraient concilier les intérêts du Trésor avec ceux du public, au lieu de faire du zèle dans leur propre intérêt. »

PREMIER CONSEIL DE GUERRE
Séance du 25 septembre.
Présidence de M. de Chénier, lieutenant-colonel.

Casimir Dubois, ex-adjoint sous-officier au 5^e de dragons, est cité et a un enfant. Cet homme comparut devant le conseil de guerre avec des antécédents déplorables. Condamné à Bordeaux, pour abus de confiance, il vivait en dernier lieu, séparé de sa femme à Rouen, où il fit un grand nombre de dupes. Ce chevalier d'industrie se disait officier en retraite et portait le ruban de la Légion d'Honneur.

Au mois de janvier dernier, au moyen d'une promesse de mariage, qu'il ne pouvait réaliser, Dubois parvint à entrer en relation avec Mlle Rode, qui venait de recevoir une somme de 600 fr. de ses parents. Il fit mesurer par un frère de cette demoiselle, des projets d'union arrêtés avec sa sœur. C'est ainsi qu'il arriva à tromper une pauvre fille qui, jusqu'ici, avait toujours été bien considérée, et dont les sentiments religieux se manifestaient sans affectation.

Cette malheureuse, plus à plaindre qu'à blâmer, après avoir été dépouillée par Dubois de tout son argent et probablement de son honneur, alla se jeter dans la Seine, d'où son cadavre fut retiré une vingtaine de jours plus tard.

L'accusé était parti pour Paris, mais il fut ramené à Rouen et condamné par le tribunal de cette ville. A la peine de cinq ans d'emprisonnement: 1. pour vol au préjudice de la fille Rode; 2. pour cinq escroqueries découvertes pendant l'instruction; 3. pour avoir porté publiquement les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur, sans en avoir le droit.

Devant la juridiction militaire, cet homme vient répondre d'un faux, sur une pièce de comptabilité, commis le 1^{er} octobre 1871, pendant qu'il était en activité de service. Le Conseil lui inflige pour ce crime cinq ans de travaux forcés et vingt ans de surveillance.

Mario de Joffroy d'Abbas, sergent-major, et Denis Berthelot, sergent au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, sont en fuite. Le Conseil de guerre prononce contre ces deux délinquants, un an d'emprisonnement pour s'être absentés avec armes et bagages, pendant qu'ils étaient en activité de service, sans en avoir le droit.

Armand Huet, soldat au 8^e de ligne, deux ans d'emprisonnement pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

OBIT SOLENNEL — Un obit solennel du mois sera célébré au maître-autel de l'église Notre-Dame, le jeudi 25 octobre 1874, à 10 heures, pour les repos de l'âme de Monsieur JEAN-JOSEPH SPILLI, époux de dame HENRIETTE JECKER, décédé à Ronsecours, le 1^{er} septembre 1874, dans sa 53^e année.

La famille, ainsi que les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

« Le conseil municipal de Saint-Denis, par une délibération en date du 6 octobre 1874, décide que l'instruction dans l'école de Saint-Denis sera exclusivement gratuite, qu'elle sera obligatoire et gratuite. Par une délibération du 14 novembre suivant, le